

EAU – TARIFS 2024

ABONNEMENT (COMMUNES EN REGIE)	
DN* ≤ 25	50 € HT
25 < DN* ≤ 40	70 € HT
40 < DN* ≤ 80	90 € HT
DN* > 80	110 € HT

(*DN = Diamètre Nominal du compteur d'eau)

ABONNEMENT (COMMUNES EN DSP)	
BAZOCHES LES GALLERANDES	0 € HT (<i>part communautaire</i>)
ANDONVILLE	8.25 € HT
BOISSEAUX	8.25 € HT
ERCEVILLE	8.25 € HT

PART VARIABLE	
Collectivité	Part Variable (en € et HT)
ANDONVILLE	0.63 (<i>part communautaire</i>)
ATTRAY	1.37
BAZOCHES LES GALLERANDES	1.02 (<i>part communautaire</i>)
BOISSEAUX	0.63 (<i>part communautaire</i>)
CHARMONT EN BEUCE	1.70
CHATILLON LE ROI	1.73
CHAUSSY	1.70
CROTTES EN PITHIVERAIS	1.60
ERCEVILLE	0.63 (<i>part communautaire</i>)
GRENEVILLE EN BEUCE	2.07
JOUY EN PITHIVERAIS	2.00
LEOUVILLE	1.70
OISON	1.55
OUTARVILLE	1.60
TIVERNON	1.70

Interventions (communes en régie)	Montant en € HT
Ouverture de branchement	50
Fermeture de branchement	50
Frais de déplacement (en cas de rendez-vous non honoré)	50
Frais de relève du compteur (en cas de relève supplémentaire)	15
Contrôle d'un compteur par jaugeage	80
Frais de vérification du compteur par un organisme agréé	150

Remplacement d'un compteur gelé, détérioré ou disparu	Selon bordereau des entreprises
Mise en place d'un compteur et d'un branchement provisoire	Sur devis
Contrôle des installations intérieures	150
Intervention suite à une infraction au règlement de service	150

ASSAINISSEMENT – TARIFS 2024

ABONNEMENT	
ANDONVILLE	33 € HT
BAZOCHES LES GALLERANDES	
BOISSEAUX	
OUTARVILLE	
TIVERNON	

PART VARIABLE	
Collectivité	Part Variable (en € et HT)
ANDONVILLE	1.05
BAZOCHES LES GALLERANDES	1.8410
BOISSEAUX	0.75
OUTARVILLE	2.00
TIVERNON	1.80

Interventions	Montant en € HT
Frais de déplacement (en cas de rendez-vous non honoré)	50
Intervention suite à une infraction au règlement de service	150
Contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement	150
Contrôle des installation intérieures	150

Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) 3500 € net